

## ANNEXE II

**FORMULAIRE À UTILISER PAR LES PAYS QUI NE SONT PAS PARTIES À LA CONVENTION DE MINIMATA  
SUR LE MERCURE ET QUI ENVISAGENT D'EXPORTER DU MERCURE PUR OU EN MÉLANGE VERS  
UN ÉTAT MEMBRE, AUX FINS DE CERTIFIER LA SOURCE DU MERCURE**

---

**FORMULAIRE DE CERTIFICATION DE LA SOURCE DU MERCURE PUR OU EN MÉLANGE À EXPORTER**

---

Section A: Informations d'expédition à fournir par le pays exportateur

- i) Veuillez indiquer la quantité totale de mercure pur ou sous forme de mélange qu'il est prévu d'expédier
- ii) Veuillez indiquer la ou les dates prévues pour l'expédition

Section B: Informations relatives à l'expédition

Importateur

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Tél.:

Fax:

Courriel:

Exportateur

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Tél.:

Fax:

Courriel:

Section C: Certification

Conformément à l'article 3, paragraphe 8, de la convention de Minimata sur le mercure, mon gouvernement certifie que le mercure inclus dans l'expédition décrite dans le présent formulaire ne provient pas de l'extraction minière primaire.

Veuillez fournir des informations sur la source du mercure destiné à être exporté.

Signature du fonctionnaire responsable et date:

— Nom

— Titre:

— Signature:

— Date:

---